



Bruxelles, le 28 mai 2021
(OR. en)

9093/21

FIN 388
INST 199
PE-L 14

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	8900/21
Objet:	Virement de crédits n° DEC 12/2021 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2021

1. Le 18 mai 2021, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 12/2021, conformément à l'article 32, paragraphe 2, du règlement financier¹.

Cette proposition vise à transférer un montant de 204 millions d'euros en crédits d'engagement et de paiement de l'article 30 04 01 (*Réserve de solidarité et d'aide d'urgence*) à l'article 14 03 01 (*Aide humanitaire*), comme indiqué dans le document 8900/21.

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

2. Ce virement est proposé afin d'apporter un soutien face à la famine et à la crise d'insécurité alimentaire en Afrique (95 millions d'EUR), en Afghanistan (25 millions d'EUR), au Yémen (44 millions d'EUR) et dans la région du Venezuela (40 millions d'EUR). Compte tenu de l'urgence, le délai applicable pour l'approbation est de trois semaines, conformément à l'article 31, paragraphe 4, du règlement financier.
3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 26 mai 2021.
4. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
 - la proposition de virement de crédits, telle qu'elle figure dans le document 8900/21; et
 - le projet de lettre qui figure à l'ANNEXE de la présente note.
5. Dans le même temps, le Comité des représentants permanents est invité à décider, conformément à l'article 12, paragraphe 1, premier alinéa, du règlement intérieur du Conseil et à l'article 1^{er} de la décision (UE) 2020/430 du Conseil¹, prorogée par la décision 2021/825 du Conseil², que le Conseil recoure à la procédure écrite pour son adoption si, en raison des circonstances liées à la COVID-19, le quorum ne pouvait être atteint à aucune session du Conseil avant le 8 juin 2021.

¹ Décision (UE) 2020/430 du Conseil du 23 mars 2020 portant dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19 (JO L 88 I du 24.3.2020, p. 1).

² Décision (UE) 2021/825 du Conseil du 20 mai 2021 portant nouvelle prorogation de la dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil prévue par la décision (UE) 2020/430, prorogée par les décisions (UE) 2020/556, (UE) 2020/702, (UE) 2020/970, (UE) 2020/1253, (UE) 2020/1659, (UE) 2021/26 et (UE) 2021/454, eu égard aux difficultés de déplacement causées dans l'Union par la pandémie de COVID-19 (JO L 183 du 25.5.2021, p. 40).

PROJET DE LETTRE

du: président du Conseil
au: président du Parlement européen
copie: présidente de la Commission

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 32, paragraphe 2, et de l'article 31, paragraphe 6, du règlement financier du 18 juillet 2018¹, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 12/2021 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2021.

(Formule de politesse).

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).